

**COMMUNE DE GUEREINS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 23 avril 2026**

**Date** L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures en application  
**De convocation** : des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales  
17 avril 2026 (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la  
commune de GUEREINS sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Charles  
GALLO

**Nombre de**  
**Conseillers** :  
En exercice : 19 Convocation du 17 avril 2026  
Présents : 18  
Absente excusée : 1 **Etaient présents** :

M. GALLO Jean-Charles – M. SEVES Thierry - Mme TRONCI Delphine - M.  
DUFOUR Stéphane - Mme GENOUILHAC Virginie - M. VIOLLET Fabrice - M.  
MICHEL Daniel – M. ROUGEGREZ Christian - Mme VARNIER Myriam - Mme  
FRANCISCO Sandrine - Mme FONTAINE Emmanuelle - Mme PETILLOT  
Caroline - Mme GUYON Anne - M. MELINON Stéphane - M. PERRI Laurent -  
M. PALADINO Michael - Mme CONAN Laetitia - M. GIRAUD Benjamin -

**Etait absente excusée** : Mme BIDON Mary-Lou a remis pouvoir à M. SÈVES  
Thierry

Secrétaire de séance : Madame TRONCI Delphine

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : Election de  
représentant à la CLECT  
L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter ce point.

**1. Approbation Nomination du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Delphine TRONCI est désignée en qualité  
de secrétaire par le conseil municipal.

**2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**3. Vote des taux d'imposition 2026**

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'état 1259 notifié portant sur les bases prévisionnelles,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la modification ou le maintien des  
taux d'imposition pour 2026 pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal

DECIDE de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,31 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 14,15 %

#### 4. Vote du Budget Primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats

Monsieur le Maire demande à Monsieur Thierry SEVES, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, de présenter les résultats de l'année 2025 ainsi que le projet de budget primitif de la commune établi pour 2026.

Monsieur Thierry SÈVES expose que le CFU sera présenté et approuvé lors de la séance du conseil municipal de juin. Toutefois, pour établir et voter le budget primitif 2026, dans l'attente de l'affectation définitive des résultats, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats présentés dans l'annexe transmise avec le projet de budget 2026.

La reprise anticipée des résultats 2025 de fonctionnement, d'investissement et des restes à réaliser 2025 se récapitulant comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	872 945,71 €
Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2024	0 €
<i>Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2025</i>	<i>369 203,36 €</i>
<b>Excédent cumulé de clôture 2025</b>	<b>1 242 149,07 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	533 434,35 €
Déficit d'investissement sur l'exercice 2025	54 373,90 €
<b>Excédent d'investissement cumulé de 2025</b>	<b>479 060,45 €</b>
Restes à Réaliser en Dépenses 2025	254 116 €
Restes à Réaliser en Recettes 2025	14 000 €
<b>Déficit des restes à réaliser de 2025</b>	<b>240 116,00 €</b>
<b>Excédent cumulé de clôture 2025</b>	<b>1 481 093,52 €</b>

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise anticipée des résultats et sur le projet du budget primitif de la commune établi pour 2026, et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 274 411,07 €** en section de fonctionnement et à **1 663 040,29 €** en section d'investissement.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal

DECIDE de reprendre l'excédent d'investissement de 479 060,45 € au compte 001 (I/R) de la section d'investissement et l'excédent de fonctionnement de 1 242 149,07 € au compte 002 (F/R) de la section de fonctionnement du budget 2026.

VOTE le budget de la commune établi pour l'année 2026, au niveau des chapitres en section de

fonctionnement et au niveau des chapitres avec opérations pour la section d'investissement.

## **5. Contrat d'entretien pour la vitrerie des locaux communaux**

Monsieur le Maire demande à Madame Delphine TRONCI, 2<sup>ème</sup> adjointe, en charge du suivi de l'entretien des locaux communaux de présenter le projet de contrat d'entretien pour la vitrerie des bâtiments communaux.

Madame TRONCI présente le projet de contrat d'entretien fixant les conditions et modalités applicables aux services et prestations proposées par la SARL C'CLEAN & PRO située 2162 route de Montmerle 01090 FRANCHELEINS. Le contrat est proposé pour 3 passages par an, pour une durée de 1 an avec renouvellement par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, 3 mois avant la date d'échéance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation de ce contrat avec les différents services souscrits dont la prestation par intervention s'élève à 530 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat d'entretien proposé par la SARL C'CLEAN & PRO,

ACCEPTTE les conditions et modalités applicables aux services et prestations proposées par la SARL C'CLEAN & PRO pour un montant par intervention HT de 530 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en section de fonctionnement,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document lié à ce contrat d'entretien.

## **6. CCVSC – Election d'un représentant pour la CLECT**

Monsieur le Maire présente la délibération n°2026/04/14/05 de la communauté de Communes Val de Saône Centre en date du 14 avril 2026 portant sur la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la communauté de communes Val de Saône Centre et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 15 membres, soit un représentant pour chaque commune membre.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ce représentant.

Il est procédé à un appel à candidatures et Monsieur Thierry SÈVES se porte candidat.

Puis il est procédé aux opérations de vote.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19

-Voix obtenues par Monsieur Thierry SÈVES : 19

Monsieur Thierry SÈVES est élu pour représenter la commune de Guéreins à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) créée par la CCVSC

## **7. Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

- ETS COMBE – achat complémentaire de 72 sacs de terreaux pour fleurissement pour un montant HT de 867,92 € soit 959,71 € TTC
- Société SES ETANCHEITE - réparation de l'étanchéité de la toiture de la salle des fêtes pour un montant HT de 1498,96 € soit 1 798,75 € TTC
- Société PREVIMED - remplacement du capot façade du défibrillateur de la salle des fêtes, pour un montant HT de 84 € soit 100,80 € TTC
- NATURALIS (annulation précédent bon de commande de SOUFFLET VIGNE) – Produits phyto 1315,79 € HT soit 1 572,09 € TTC
- Société RENOVIN - travaux de réagencement de l'accueil de la Mairie pour un montant H.T. de 2 116,22 € HT soit 2 539,46 € TTC.
- Société LYON FROID - réparation du lave-vaisselle à capot de la Salle des fêtes Calonne Loisirs pour un montant H.T. de 371,99 € HT soit 446,39 € TTC.
- Les Pousses de la Calonne - plants pour le fleurissement 2026 pour un montant total H.T. de 898,37 € HT, soit 988,20 € TTC.
- SANITHERMIC – facturation interventions plomberie 2 logements communaux – La Poste pour 50,60 € TTC et 185,35 € TTC
- Société LYON FROID – facturation frais déplacement + main d'œuvre pour recherche de panne du lave-vaisselle cantine pour 211,20 € TTC

## **8. DIA**

Monsieur le Maire présente la liste des DIA déposées au service urbanisme pour les mois de février et mars 2026.

## **9. Questions diverses**

- Etude de faisabilité de démolition de la salle Claude Jacquet et cantine : une réunion aura lieu mercredi 29 avril avec l'agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour présenter le résultat de cette étude.
- Logements communaux : une rencontre avec Monsieur CLAUZEL de l'agence MBR a été organisée et des travaux d'étanchéités vont être engagés à la suite du diagnostic réalisé en janvier 2026.
- Un planning des prochaines séances du Conseil Municipal et des congés des agents administratifs a été élaboré et sera transmis par mail.
- CCVSC : Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de proposer des membres pour les commissions intercommunales. Après concertation, les propositions suivantes seront transmises à M. le Président de la CCVSC :
  - Aménagement du territoire – urbanisme - mobilités – infrastructures publiques
    - Monsieur Stéphane MÉLINON
  - Vie sportive – Vie associative – Vie Culturelle
    - Monsieur Fabrice VIOLLET

- Environnement – Transition énergétique – Gestion des ressources
  - Madame Virginie GENOUILHAC
  - Monsieur Fabrice VIOLLET pour liste d'attente
  
- Madame Delphine TRONCI demande des informations sur l'horaire de la commémoration du 8 mai : rendez-vous à 10 h 30 pour Guéreins et 11 h pour Genouilleux
- Madame Emmanuelle FONTAINE fait part d'une demande concernant l'entretien des accotements vers le panneau de d'affichage situé Route de Thoissy. Cette demande est prise en compte et un point sera fait avec les agents du service technique.
- Monsieur Daniel MICHEL informe l'assemblée :
  - la remise en service du défibrillateur du stade à la suite d'un problème de fusible
  - les travaux d'éclairage en LED de la salle des fêtes sont terminés et précise que les lampes extérieures sont de couleur jaune à cause de la pollution visuelle des oiseaux.
  - L'association Calonne Evasion organise comme chaque année un duathlon et souhaite savoir si la commune renouvelle l'achat des coupes pour la remise des prix. Cette action sera renouvelée pour cette année.
  - Un article a été publié dans le progrès par les infirmières qui occupent le local commercial de la commune. Des administrés s'interrogent à ce sujet.
- Madame Caroline PETILLOT fait part de ses remerciements pour le travail accompli par les adjoints.
- Madame Virgine GENOUILHAC rappelle que les plantations du fleurissement se dérouleront samedi 9 mai à partir de 7 h 30 et 9 h pour les bénévoles.
- Monsieur Laurent PERRI fait part d'une demande concernant le Lotissement les Terrasses de Robin pour l'installation d'un miroir sur le panneau stop. Toutefois, il est précisé qu'il ne soit pas possible de faire cette installation sur un panneau signalétique.
 

D'autre part, il demande des précisions sur la nouvelle activité (vente de véhicules d'occasion) qui s'est installée sur le terrain qui appartenait à ERRAMI. Monsieur le Maire rappelle que la Société ERRAMI a bien obtenu un avis favorable pour une autorisation de clôture en 2020. Ce terrain a été vendu en 2025 et la Mairie n'a pas été informée par DIA du fait que la transaction s'est déroulée entre 2 SCI. La vente ayant été actée, il n'y a donc aucun recours par la commune pour ce terrain.
- Monsieur Stéphane MÉLINON fait remarquer que l'avancée de toit du garage de la Mairie est dangereuse. Il est proposé de sécuriser ce passage par un pot de fleur ou par un autre matériel.
- Monsieur Stéphane DUFOUR informe que le panneau lumineux devra être remplacé à compter de 2026 et présente le nouveau modèle que l'on retrouve sur la commune de Francheleins. Le coût estimatif s'élève à 24 000 € TTC. D'autre part, il présente le projet proposé par la commission pour l'élaboration d'un bulletin municipal semestriel.

Ainsi fait et délibéré.  
La séance est levée à 21 h 55

Monsieur le Maire,  
Jean-Charles GALLO

Le secrétaire de séance,

